



Grenoble, le 24 mars 2026

Protection de l'enfance : le Département renforce ses actions et innove

En conférence de presse, le Président Jean-Pierre Barbier, accompagné par la Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille, de la jeunesse et des sports, Martine Kohly, a présenté les actions du Département menées et celles à venir, en matière de protection de l'enfance. Au cœur de la politique de prévention, protection et accompagnement du Département ? Une seule boussole : l'intérêt supérieur de l'enfant. Trois rapports dédiés seront soumis au vote de l'Assemblée départementale ce vendredi.

Près de 6700 mineurs – nourrissons, enfants, jeunes – sont actuellement confiés au Département de l'Isère dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Les raisons sont multiples : autorité parentale défaillante, violences intrafamiliales, parents dépassés... Le rôle du Département ? Garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, soutenir son développement physique, affectif, intellectuel, social, préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation. Il s'agit de protéger, prévenir, accompagner avec une seule boussole : le bien-être supérieur de l'enfant.

Les mesures peuvent aller d'un simple soutien financier et éducatif très provisoire de la famille à un placement définitif du mineur.

Pour ce faire, les moyens mis en œuvre sont importants. Ils ont augmenté de plus de 38 % depuis 2015 pour atteindre un budget actuel de 186 M€ avec un nombre de mineurs accueillis qui a augmenté entre temps de 7%.

Si les moyens sont nécessaires, la collectivité mène aussi et surtout des actions innovantes, en constante adaptation face aux évolutions des besoins des enfants et des familles, en lien avec ses partenaires. Le Département n'est en effet pas le seul acteur de la protection de l'enfance. Aux associations partenaires La Sauvegarde et le Codase, s'ajoutent des institutions partenaires, telles que la justice, la CAF, l'ARS, la police, la gendarmerie, les professions libérales, les associations...

En matière d'ASE, la Majorité départementale ne cesse d'agir. Peuvent ainsi être rappelées, les décisions et mesures suivantes :



- En 2017, la mise en place d'une cellule Inspection dans les Maisons d'enfants à caractère social (MECS) qui a permis le repérage d'une augmentation du nombre d'Événements indésirables graves (EIG) concernant des violences sexuelles. Ce constat a conduit le Département à créer une formation, main dans la main avec le Parquet et la DTPJJ, qui a débuté en 2023 et qui sera donnée à terme à 850 personnels de la protection de l'enfance, pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles au sein des établissements.
- En 2018, la Majorité départementale lance les Etats Généraux de la protection de l'enfance, qui réunissent 350 intervenants de l'ASE et tous les partenaires, afin d'identifier les enjeux et les axes d'amélioration possibles. Ces Etats généraux ont permis de créer en 2020 le premier Schéma départemental en faveur de l'enfance et de la famille. Sa prolongation jusqu'en 2027, en incluant des dispositifs nouveaux, sera soumis au vote de l'Assemblée départementale ce vendredi.
- En 2019, est fusionnée en une direction unique, au sein des services du Département, protection de l'enfance et action culturelle et sportive à destination des jeunes. Naît ainsi la Direction de l'éducation, de la Jeunesse et des Sports (DEJS) qui marque la volonté du Département de répondre à une des aspirations premières des mineurs de l'ASE : avoir une enfance ordinaire, malgré les fragilités familiales plus ou moins fortes qu'ils connaissent.
- En 2020 également, le Département met en place le comité des jeunes au sein de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE). Cette douzaine de représentants, jeunes de l'ASE ou qui sont passés par l'ASE, présentent chaque année des propositions d'amélioration. Leur réflexion a ainsi nourri la création de petites unités, plus familiales, en lieu et place des grands foyers.
- En 2023, une expérimentation visant à éviter, autant que faire se peut, les causes de placements par la mise en œuvre de dispositifs de prévention est lancée dans 5 territoires. Ce dispositif va s'étendre désormais à toute l'Isère.

La Défenseure des droits, qui a rendu un rapport fin 2025, a de fait insisté sur les nombreuses démarches menées par le Département qui témoignent d'une volonté d'amélioration constante de son dispositif et des relations de travail importantes entretenues avec ses partenaires.



Pour répondre à l'amplification des risques déjà connus qui pèsent de plus en plus fortement sur les jeunes de l'ASE – prostitution, narcotrafic et radicalisation -, le Département renforce ses mesures.

Ainsi, face aux risques prostitutionnels, sera notamment créée une nouvelle structure d'accueil spécialisée d'une dizaine de places pour héberger et/ou prendre en charge des manière temporaire les jeunes qui se prostituent. Une plateforme d'écoute à destination de tous les professionnels en contact avec la jeunesse va être aussi mise en place, afin de les orienter face au risque prostitutionnel. Enfin, s'agissant de la cellule de suivi et de traitement des situations de mineurs victimes de la prostitution, dont fait partie le Département, et qui est portée par le Procureur de Grenoble et la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, elle vient d'être complétée par le même dispositif au niveau du tribunal judiciaire de Vienne. Une troisième verra le jour sur le périmètre du tribunal judiciaire de Bourgoin-Jallieu en juin 2026. Ce travail en partenariat est rare et innovant.

Face au narcotrafic, le Département va encore renforcer l'information et la sensibilisation systématique des jeunes lors de leur entrée en dispositif de protection de l'enfance, concernant l'usage de stupéfiants et l'implication dans les narcotrafics.

Enfin, pour lutter contre la radicalisation, le Département renforce son plan de prévention de la radicalisation, voté dès juin 2016. Il consiste à donner aux acteurs locaux de terrain des outils de réflexion et d'action pour agir en prévention face à des situations inquiétantes (travailleurs sociaux, associations, éducateurs, milieu scolaire et d'autres acteurs locaux qui sont souvent les premiers à être en contact avec les jeunes en situation de vulnérabilité). Cette formation les aide à appréhender le phénomène, à identifier les signes de radicalisation, à savoir comment réagir et à les orienter vers des dispositifs d'accompagnement adaptés, dans une logique de réseaux d'acteurs.

« Le Département est pleinement mobilisé pour la protection de l'enfance. Il s'engage avec pragmatisme, adaptation constante de ses moyens et dispositifs, recherche de l'efficacité et travail partenarial, et ce, toujours guidé par l'intérêt supérieur de l'enfant. Pour moi, la protection de l'enfance est à la fois la politique la plus difficile à mener, car nous sommes face à des enfants vulnérables, des situations très sensibles, et la plus belle, car il n'y a rien de plus beau que de redonner aux enfants l'espérance en l'avenir », souligne le Président Jean-Pierre Barbier.

Contact Presse

Claire Martin : 06 86 69 98 01 - claire.martin@isere.fr